

pour l'exercice biennal 1978-1979 et dans les annexes audit avant-propos;

b) Renseignements supplémentaires pertinents, y compris ceux qui sont suggérés au chapitre premier du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979<sup>76</sup>;

c) Dépenses par programme et sous-programme, en chiffres absolus;

d) Dépenses par programme et par unité administrative;

e) Dépenses par programme et par objet de dépense.

110<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1977

### 32/211. Présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

Ayant noté qu'au cours de l'examen du point intitulé "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979", et particulièrement durant le débat général sur cette question à la Cinquième Commission, d'importants problèmes de principe ou de méthode ont été soulevés,

Ayant constaté qu'un large degré d'accord a été enregistré quant à l'intérêt attaché à certains de ces problèmes et à la nécessité d'en poursuivre l'étude en vue d'améliorer les procédures budgétaires, à la lumière des opinions exprimées au sein de la Cinquième Commission,

Rappelant à ce propos la déclaration faite par le Président de la Cinquième Commission au cours de la 16<sup>e</sup> séance<sup>77</sup>, ainsi que les observations correspondantes faites par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa dix-septième session<sup>78</sup> et les passages pertinents du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>79</sup>,

1. *Estime* que parmi les problèmes susmentionnés les principaux ont trait :

a) A la nécessité de mettre effectivement en application les dispositions des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale, en date des 17 décembre 1975 et 14 décembre 1976, concernant les programmes, projets et activités qui sont dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces;

b) A la nécessité d'évaluer plus exactement le montant des ressources nécessaires à la réalisation des programmes et, spécialement, à la méthode à employer pour déterminer le montant correspondant au "maintien des programmes" et les éléments de ce montant;

c) Au meilleur moyen de faire face aux tendances inflationnistes et à l'instabilité monétaire dans un budget-programme biennal:

d) Au perfectionnement des méthodes employées pour calculer la croissance brute et la croissance réelle du budget;

e) A la nécessité d'étudier de façon approfondie les problèmes liés à l'exécution du budget:

2. *Prie* le Secrétaire général de procéder à une étude de ces différents points et de présenter à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport qui contiendra des propositions concernant :

a) Les dispositions susvisées des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale;

b) La méthode à employer pour déterminer d'une façon satisfaisante le montant correspondant au "maintien des programmes" et les éléments de ce montant, notamment en envisageant l'adoption de la base zéro pour ce qui concerne le calcul de certains de ces éléments, et pour évaluer de manière plus précise les dépenses en matière de personnel;

c) Une étude touchant les avantages et les inconvénients du système dit de "budgétisation semi-intégrale" ainsi que les moyens employés ou envisagés pour mettre ce système en application;

et prie le Comité consultatif de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, ses observations et recommandations sur les conclusions du Secrétaire général:

3. *Décide* d'examiner, à sa trente-troisième session, en vue de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

110<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 1977

### 32/212. Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979

*L'Assemblée générale*

I

AGRANDISSEMENT DES SALLES DE CONFÉRENCE ET AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS À L'USAGE DES SERVICES DE CONFÉRENCE ET DES DÉLÉGUÉS AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'agrandissement des salles de conférence et l'amélioration des installations à l'usage des services de conférence et des délégués au Siège de l'Organisation des Nations Unies<sup>80</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>81</sup>;

2. *Approuve* les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>81</sup>;

<sup>76</sup> *Ibid.*, Supplément n° 8 (A/32/8 et Corr.1).

<sup>77</sup> *Ibid.*, trente-deuxième session, Cinquième Commission, 16<sup>e</sup> séance, par. 95 à 101.

<sup>78</sup> *Ibid.*, trente-deuxième session, Supplément n° 38 (A/32/38 et Corr.1).

<sup>79</sup> *Ibid.*, Supplément n° 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 3 à 42.

<sup>80</sup> A/C.5/32/4 et Add.1.

<sup>81</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.1.